



Date de dépôt : 6 juillet 2022

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Mmes et MM. Cyril Aellen, Yvan Zweifel, Jean Romain, Natacha Buffet-Desfayes, Delphine Bachmann, Jacques Blondin, Murat-Julian Alder, Francine de Planta, Céline Zuber-Roy, Alexis Barbey, Helena Rigotti, Beatriz de Candolle, Pierre Nicollier, Diane Barbier-Mueller, Jean-Pierre Pasquier, Fabienne Monbaron, Claude Bocquet, Jean-Marc Guinchard, Joëlle Fiss, Patricia Bidaux, Alexandre de Senarclens, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Pierre Conne, Jean-Luc Forni, Véronique Kämpfen, François Wolfisberg, Vincent Subilia, Serge Hiltpold, Philippe Morel, Patrick Malek-Asghar, Jacques Béné : Mettons en place les conditions nécessaires à un avenir prometteur pour nos acteurs culturels et nos lieux de loisirs

En date du 29 janvier 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :

- *les restrictions actuellement en vigueur selon l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19 juin 2020¹ ;*
- *les mesures prises par la Confédération en date du 13 janvier 2021, qui restreignent les activités de loisirs et des acteurs culturels au moins jusqu'au 28 février ;*

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20201774/index.html>

- *le doute quant à la reprise possible des activités culturelles et de loisirs après cette date ;*
- *le temps de vaccination à long terme n’assurant pas une reprise de ces activités avant l’été ;*
- *la précarité financière dans laquelle se retrouvent lesdits acteurs culturels et lieux de loisirs faute de pouvoir exercer librement leurs activités ;*
- *le désœuvrement d’un secteur qui a besoin de s’exprimer pour maintenir un haut niveau de prestation ;*
- *la perte de lien social dans la population à défaut de pouvoir participer aux différentes manifestations culturelles de notre canton ;*
- *la difficulté de mettre en place des expériences culturelles en ligne et les mauvaises conditions dans lesquelles elles ont lieu ;*
- *l’expérience sous contrôle médical menée par les autorités de la ville de Barcelone² ;*
- *le choix, concluant, des autorités espagnoles, par exemple, qui ont ouvert certains musées et l’opéra de Madrid en limitant la jauge à 65% de la capacité de chaque secteur et en instaurant un strict protocole d’hygiène et de sécurité³ ;*
- *la volonté des autorités françaises de procéder à une telle expérience⁴ ;*
- *les moyens sanitaires disponibles pour mener une telle expérience ;*
- *le besoin de donner un objectif à moyen terme pour tous les acteurs culturels et les lieux de loisirs contraints provisoirement à la fermeture ;*
- *la possibilité d’organiser à moyen terme les festivals et activités culturelles de l’été, sans lesquels Genève perdrait en attrait,*

invite le Conseil d’Etat

- *à obtenir des autorités fédérales l’autorisation de mettre en place des projets pilotes permettant la réouverture des lieux de loisirs et le déroulement des activités du secteur culturel, notamment de :*

² https://www.rtf.be/info/societe/detail_espagne-a-barcelone-l-experience-pilote-d-un-concert-a-l-ere-du-coronavirus-est-un-succes-aucune-contamination?id=10669531

³ https://www.esmadrid.com/fr/information-touristique/teatro-real?utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.com%2F

⁴ https://www.huffingtonpost.fr/entry/roselyne-bachelot-etudie-avec-beaucoup-de-soin-le-concert-test-a-barcelone_fr_5ff873b1c5b65671988511a3

- *lancer un appel aux volontaires de sorte à constituer un panel représentatif de la population ;*
- *se mettre en contact avec les acteurs culturels motivés par une telle démarche ;*
- *sélectionner des salles permettant la tenue d'événements publics (concerts, théâtre, danse...) ;*
- *mettre en place un plan de protection adéquat comprenant, par exemple, des masques FFP2, des tests rapides, des contrôles à l'entrée, du gel hydroalcoolique, un traçage des contacts, une ventilation adéquate, ainsi qu'une mesure du taux de CO₂ et d'aérosols⁵ ;*
- *ouvrir certains musées moyennant un strict protocole d'hygiène et de sécurité ;*
- *faire tester les volontaires présents à ce projet pilote dans un délai de 10 jours ;*
- *à produire un rapport sur la tenue de ce projet pilote ;*
- *à examiner et permettre la tenue d'événements similaires le plus rapidement possible ;*
- *à permettre aussitôt que possible la tenue d'activités culturelles et de loisirs en plein air, moyennant un plan de protection adéquat.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente motion, renvoyée au Conseil d'Etat le 29 janvier 2021, visait principalement la réouverture des lieux culturels par la mise en place de projets pilotes et moyennant la mise en place de plans de protection adéquats.

Toutefois, dès le 21 avril 2021 déjà, le Conseil fédéral a permis la réouverture des lieux culturels, moyennant la mise en place de restrictions liées notamment à la jauge. Dès le 13 septembre 2021, le public a pu être accueilli sans jauge, avec certificat COVID ou test négatif récent. Depuis le 17 février 2022, le certificat COVID n'est plus en vigueur dans les lieux culturels.

⁵ <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/heidwiler-les-eleves-surveillent-le-virus-grace-a-un-capteur-de-co2-1610370536>

Cela dit, conscient de la difficulté qu'a représenté la crise sanitaire pour un grand nombre d'actrices et d'acteurs culturels, le Conseil d'Etat a soutenu financièrement dès 2020 les milieux culturels à travers plusieurs lois destinées à indemniser les pertes encourues et à soutenir des projets de transformation permettant aux acteurs culturels de s'adapter aux nouvelles circonstances créées par la pandémie. Des mesures complémentaires cantonales ont également été mises en place. A ce titre, 34,5 millions francs ont été distribués entre novembre 2020 et décembre 2021.

Le 19 mai 2022, votre Conseil a, en outre, voté un nouveau projet de loi pour l'année 2022, permettant d'indemniser les entreprises culturelles, actrices et acteurs culturels jusqu'à fin juin 2022, ainsi que de soutenir des projets de transformation pouvant se dérouler jusqu'au 31 décembre 2023. Des bourses de recherche seront également proposées, afin de permettre aux actrices et acteurs culturels de rebondir dans une situation de reprise progressive.

Concernant les objectifs à long terme pour les milieux culturels évoqués dans la présente motion, l'office cantonal de la culture et du sport a organisé des ateliers de concertation avec les milieux culturels, à la suite desquels le Conseil d'Etat a récemment mis en consultation un avant-projet de loi de refonte de la politique culturelle cantonale. Les travaux de consolidation sont en cours et ce projet de loi devrait être déposé auprès de votre Conseil pendant le second semestre de cette année.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA